

SYNDICAT GENERAL

TRAVAILLEURS PORTUAIRES

Du Port du Havre

www.cgt-gpmh.com

Le 22 décembre 2017

Camarades,

L'année 2017 se termine et aura été une fois de plus riche de négociations et de dossiers divers à traiter. Vous trouverez donc ci-dessous, un bref résumé des dossiers traités dernièrement.

Concernant les Négociations annuelles obligatoires (NAO) sur les salaires

Comme indiqué dernièrement, la fédération nationale des ports et docks CGT, forte de sa représentativité massive au sein des ports (85%), a obtenu une revalorisation des minimas conventionnels de 1.25% au 1^{er} janvier 2018. Cette revalorisation s'appliquera à tous les SBMH et il nous restera lors de l'ouverture des NAO locales en janvier prochain, à négocier les revalorisations locales et autres éléments que nous mettrons dans nos revendications.

Concernant les protocoles d'astreintes du service EQP

Après plus de 2 ans de discussions autour des organisations d'astreintes de l'atelier général, du roulage et des secteurs de la maintenance des ponts et écluses, nous avons signé ces 3 accords qui définissent clairement les modalités d'interventions.

Concernant les accords de prévoyance

Suite à l'unification des régimes de prévoyance nationaux entre les établissements portuaires et les entreprises de manutention (programme de travail de la CCNU), nous avons rediscuté au plan local des modalités d'application de ces nouveaux contrats et des contrats locaux qui les complètent. A rappeler que la prévoyance gère notamment les garanties de ressources en cas d'arrêt, les modalités d'indemnisation couvrant le décès, l'incapacité, l'invalidité ainsi que les rentes conjoints ou d'éducation. Nous allons donc signer l'ensemble de ces accords qui s'appliqueront au 1^{er} janvier 2018.

Concernant le plan de formation 2018

Nous avons été consultés en séance du comité d'entreprise concernant les orientations du plan de formation 2018. Ainsi constatant d'une part, l'absence de travail en lien avec la commission formation et de prise en compte des remarques de ses membres et d'autre part, la continuité malgré le droit d'alerte du CHSCT et l'augmentation inquiétante des RPS, des formations managements qui démontrent pourtant toutes leurs aberrations, nous n'avons pas émis d'avis et avons demandé le contenu spécifique de ces formations. Ainsi compte tenu de l'absence d'avis au CE, les formations de début d'année sont bloquées. Attention donc à ne pas tomber dans le piège des mauvaises informations qui pourraient être véhiculé par la responsable en charge de l'exécution de ce plan de formations juste parce qu'elle vient de s'apercevoir que les élus du personnel peuvent eux aussi demander des comptes !

Concernant la gestion du parc auto du GPMH

Une circulaire ministérielle datant d'avril 2017 a pour but de faire réaliser des économies aux établissements publics par la mutualisation et l'optimisation de la gestion du parc automobiles.

Ainsi, avec un service « roulage » gérant un parc complet de près de 200 véhicules (dont 50% sont concernés par ces nouvelles dispositions) et ayant des spécificités à gérer telles que la flotte des véhicules d'intervention de la sécurité portuaire ou de la capitainerie, sans compter sur le fait que l'ensemble des véhicules du parc constituent les outils indispensables à l'ensemble de nos missions, l'application stricte de cette circulaire aura des conséquences sociales et organisationnelles dramatiques pour le GPMH.

Il est à noter également que le parc actuel n'est déjà pas dimensionné à hauteur de nos besoins et que le « roulage » subit depuis quelques années des coupes budgétaires entraînant de la location externe plutôt que de l'achat direct (même si le ratio économique dans ce cas n'est pas regardé),

Nous suivrons donc de très près l'incidence de ces nouvelles règles au plan local et traiterons également nationalement cette question.

Attention à ne pas tomber dans le piège de la division et croire que le roulage est responsable du manque de moyens actuels.

Camarades, ces quelques informations à ajouter aux orientations politiques que subiront nos ports en 2018, démontrent l'importance d'un syndicat uni et très représentatif.

Que chacun d'entre vous profite des fêtes de fin d'année pour se reposer tout en ayant à l'esprit qu'à notre époque, certains dorment encore dehors ou ne mangent pas à leur faim juste parce que le monde barbare et capitaliste dans lequel nous vivons essaiera par tous les moyens à sa disposition de prendre le pouvoir et de faire de chacun de vous, des variables d'ajustements !

L'assemblée statutaire de notre organisation syndicale qui se tiendra le 9 février 2018, permettra de faire le point de cette année chargée et sera l'opportunité de prendre les orientations nécessaires à ces projets politiques.

***Joyeux Noël et très bonnes fêtes de fin d'année
Pour vous et vos familles***

Le secrétaire général
L. DELAPORTE

